

REPOS ET CONGÉS PAYÉS, DE 1789 À 2025

Dalibor Frioux

05/06/2026

Dans la continuité de son ouvrage *À la conquête des droits sociaux* (L'Aube, Fondation Jean-Jaurès), et alors que l'on commémore les quatre-vingt-dix ans des Accords de Matignon, Dalibor Frioux, revient étape par étape, sur l'histoire des congés payés en France et leurs effets économiques et sociaux, depuis l'Ancien Régime jusqu'à aujourd'hui.

1932. Henriette cire les parquets d'un hôtel particulier de Saumur. Il est midi, les carreaux brillent, les fenêtres ouvertes laissent entrer l'odeur des tilleuls, mais aucune de ces heures brûlantes ne lui appartient. Domestique depuis l'âge de seize ans, logée dans un réduit sous les combles, elle gagne cinq francs la semaine et ne connaît du soleil que la lumière oblique qui traverse la verrière du palier. Ses maîtres s'apprêtent à partir trois semaines à Biarritz. Elle n'a jamais vu la mer. Sur les coteaux, son frère Jules taille la vigne. Ouvrier saisonnier, il vendange sans trêve, dort dans une grange, mange au bord du rang. À vingt-cinq ans, il n'a connu qu'un dimanche sur sept pour souffler, et encore : jamais l'idée de poser ses outils pour partir n'a traversé l'esprit du contremaître. Le mot vacances appartient au vocabulaire bourgeois, et tout congé s'apparente à une défection.

Avant même que la moindre sirène d'usine ne retentisse, la France du travail connaît déjà un étrange va-et-vient entre jours sacrés et jours ouverts. Sous l'Ancien Régime, le calendrier liturgique offre aux laboureurs et aux compagnons un chapelet de fêtes religieuses : Noël, Pâques, Toussaint, mais aussi une trentaine de saints patrons locaux. Ces journées chômées ne sont pas de vraies « vacances », la paye est suspendue, la journée se passe à la messe ou au cabaret, mais elles ouvrent des parenthèses de lenteur dans un monde rural¹. Chez certains artisans et ouvriers, on chôme également la « Saint Lundi » : ce jour volé au travail, coutume tolérée, est un temps de sociabilité qui perdurera jusqu'au XIX^e siècle².

1789 renverse la table : la Révolution, hostile au « temps des curés », décrète le calendrier républicain et invente la semaine de dix jours ou décade : neuf jours de travail, un décadi chômé et

civique. La population, attachée au dimanche, boude ce découpage abstrait, les marchands s'y perdent, les paysans râlent. En 1806, Napoléon réinstalle la semaine de sept jours, rétablit le repos dominical, mais, méfiant envers l'Église, il supprime les deux tiers des fêtes catholiques. De 35 jours fériés sous Louis XVI, on glisse à 12 sous l'Empire.

Le XIX^e siècle oscille alors entre morale religieuse et credo productiviste. Sous la Restauration, une ordonnance de 1814 rappelle le dimanche chômé, vite bafoué dans les filatures. La Monarchie de Juillet (1830-1848) favorise le libre-échange : on tolère l'ouverture dominicale, pour soutenir la concurrence anglaise. Le clergé proteste, les patrons triomphent. Dans les années 1850, Napoléon III ménage la piété populaire et publie une circulaire demandant aux préfets de « veiller à la sanctification du dimanche », une circulaire sans force que les contremaîtres rangent dans un tiroir, tandis que, en 1853, les fonctionnaires, quant à eux, se voient accorder 15 jours de congés payés annuels.

En 1880, la III^e République, farouchement laïque, abroge l'obligation religieuse du repos dominical. Officiellement, chaque employeur choisit le jour de repos ; officieusement, la plupart conservent le dimanche, par inertie culturelle. Cette brèche ravive la bataille syndicale : on craint que la loi ne permette des semaines sans aucun arrêt. Les catholiques sociaux s'allient alors aux socialistes pour défendre, chacun à sa manière, le temps sauvé.

La même année, Paul Lafargue, gendre de Karl Marx, publie un pamphlet qui deviendra un texte fondateur : *Le droit à la paresse*³. Contre la morale du travail érigée en valeur suprême par la bourgeoisie et par l'Église, Lafargue défend l'idée paradoxale que « le travail est la cause de toute dégénérescence intellectuelle et de toute déformation organique ». Il réclame pour l'ouvrier non pas davantage d'heures à l'atelier, mais du temps libre pour vivre, aimer, créer. Son essai, qui scandalise les parlementaires de la III^e République, anticipe de plusieurs décennies les arguments sanitaires des médecins hygiénistes ou les revendications syndicales sur les congés payés. S'il n'a pas de traduction immédiate en loi, il nourrit l'imaginaire critique du mouvement ouvrier et légitime l'idée que la conquête sociale ne doit pas seulement porter sur le salaire, mais aussi sur le temps libéré.

En attendant, alors que le siècle bascule dans l'électricité et la machine à vapeur, la carte des jours chômés ressemble à une peau de léopard : ici l'on ferme pour l'Assomption, là on turbine à Noël. Mais partout le dimanche est rogné : les mines tournent, les grands magasins ouvrent, le petit peuple vient et achète. Voyager ? Se baigner ? S'allonger dans l'herbe ? Pour le peuple, le mot vacances rime avec défaillance : s'arrêter, c'est peut-être perdre sa place, sûrement son salaire. Pourtant, des médecins hygiénistes, courbes de tuberculose à l'appui, affirment que la fatigue tue

plus sûrement que le charbon.

Puis survient Courrières, le 10 mars 1906 : un craquement, une poussière de feu, plus de mille vies de mineurs englouties⁴. Sous le choc de ce coup de grisou, la Chambre des députés crée un ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, et accouche enfin d'une loi rétablissant l'obligation de vingt-quatre heures de repos hebdomadaire pour tous les salariés, à laquelle s'opposait le patronat depuis les années 1890. Les syndicats applaudissent, mais la Fédération des mines et les chambres de commerce brandissent les chiffres apocalyptiques qu'entraîneraient tous ces dimanches volés. Pourtant, l'économie ne s'effondre pas ; au contraire, les guinguettes se remplissent le premier été où les ouvriers goûtent au canotage⁵. Entre 1900 et 1906, les salariés du métro parisien, des compagnies de gaz et d'électricité ont déjà été les premiers ouvriers à obtenir dix jours de congés annuels. Enfin, peu avant le début de la Première Guerre, ce sont les employés de bureau et de commerce qui profitent d'une semaine de congé rémunéré.

Le conflit mondial fracture les corps et les mentalités. Au retour du front, la journée de travail de huit heures est votée dans l'urgence pour éviter l'insurrection. Mais de vacances pour l'ensemble des ouvriers, toujours pas. Seules certaines catégories comme les couturières ou les orfèvres en obtiennent, liées à l'ancienneté. Les syndicats relancent la revendication, chaque 1^{er}-Mai. La Confédération générale de la production française (CGPF), ancêtre du Mouvement des entreprises de France (Medef), alerte sur l'explosion des prix en cas de vacances. Les petits commerçants, inquiets, forment des ligues contre une fermeture estivale imposée. La presse catholique, paradoxalement, soutient la demande au nom de la famille. Résultat : *statu quo*. Une génération entière rêve devant des cartes postales qu'elle n'expédie jamais.

Le député radical et ministre du Travail Antoine Durafour propose, en 1925, deux semaines de congés payés, à l'égal des fonctionnaires, pour tous les salariés de plus de deux ans d'ancienneté. Dans l'Hémicycle, il exhibe des statistiques allemandes : là-bas, la Ruhr offre déjà huit jours de Ferien, et la sidérurgie ne s'en porte que mieux. La Chambre vote pour, mais la commission des finances du Sénat enterre le texte, ce même Sénat qui de multiples fois bloquera le droit de vote des femmes. Payer des absents ? Hérésie morale ! Ce serait perforer le budget de la guerre, saper l'autorité du chef d'atelier. *Le Petit Parisien*, quant à lui, relaye des éditoriaux signés d'économistes affirmant qu'un ouvrier oisif tombera dans l'ivrognerie ou dans les bras du socialisme révolutionnaire.

Après la victoire du Front populaire de mai 1936, des millions d'ouvriers occupent les usines ; à Billancourt, on suspend les chaînes, on dresse des tables de cantine pour débattre et jouer de l'accordéon. La grève est joyeuse, mais déterminée. Il faut aller dans le sens du peuple : le 5 juin

1936, Léon Blum promet les congés payés, qui ne figuraient pourtant pas dans le programme électoral. Le 7 juin, aux Accords de Matignon, les patrons cèdent sur la semaine de quarante heures, les hausses de salaire, les délégués d'atelier, et surtout sur les congés payés⁶. Le 11 juin, la loi est votée à 563 voix contre 1 : quinze jours de vacances annuelles pour tous. Au comptoir des bistrots, l'ouvrier lit l'arrêté Léo Lagrange, qui lui promet le billet populaire à 40% du prix. On compte 600 000 départs, puis 1,8 million l'année suivante. On roule jusqu'à la mer en tandem, on dort sous une bâche, sur le sable, on revoit sa famille et son village natal. L'Action française dénonce un carnaval bolchevique, mais la Bourse grimpe. L'économie du loisir vient de naître. Le patronat observe, incrédule, que la chaîne Renault redémarre sans grippage majeur.

Quand, en septembre 1955, les métallos réclament la troisième semaine, le patronat alerte à nouveau sur l'inflation et la perte de croissance. Les évêques, eux, se réjouissent : la troisième semaine permettra de rallonger les pèlerinages familiaux à Lourdes. À l'Assemblée, le **texte** passe toutefois à main levée en 1956, majorité de circonstance pour résister au vent populaire et ne pas enflammer les usines Renault. Les industriels découvrent vite qu'ils peuvent étaler la production, recruter des saisonniers, profiter du baby boom automobile.

Au début des années 1960 et 1970, le patronat organisé au sein du CNPF multiplie les avertissements : l'allongement des congés payés risque, selon lui, d'entraîner des fermetures d'ateliers par dizaines de milliers et de déstabiliser l'économie. Dans les débats parlementaires, certains députés de province expriment aussi leur crainte de voir les grands programmes d'aménagement touristique, tels que La Grande-Motte, concentrer l'épargne nationale au détriment des territoires ruraux, symbole d'un « Paris-béton » centralisateur. Car l'État choisit d'accompagner l'essor touristique. En 1963, la création de la **Mission Racine** vise à aménager le littoral du Languedoc-Roussillon pour accueillir un tourisme de masse. De grandes stations balnéaires comme Le Cap d'Agde sortent du sable, offrant plusieurs centaines de milliers de lits touristiques et des milliers d'emplois dans le bâtiment puis l'hôtellerie.

Mais l'histoire dément toutes les alarmes. Les réformes sociales se poursuivent, et après Mai 1968, l'espace du possible s'élargit encore : les accords de Grenelle imposent des avancées décisives (hausse massive du SMIG, reconnaissance des sections syndicales), et l'allongement des congés payés à quatre semaines suit sans provoquer l'hécatombe industrielle annoncée. Georges Pompidou, Premier ministre puis président, doit composer avec cette nouvelle donne sociale : les PME s'adaptent et les faillites massives prédites par le patronat ne se produisent pas.

Ces évolutions illustrent un effet désormais bien identifié : chaque semaine de congés supplémentaire ne se limite pas à réduire le temps de travail, elle entraîne un essor de la

consommation dans le tourisme, la culture et les loisirs, transformant en profondeur l'économie française.

L'extension des congés payés accompagne l'essor des sports d'hiver et du tourisme de montagne. Les stations moyennes comme La Plagne, Les Orres ou Superdévoluy, issues du Plan Neige de 1964, voient affluer les classes moyennes désormais équipées et motorisées. Le Club Méditerranée, fondé en 1950, connaît dans ces mêmes années une croissance fulgurante et exporte son modèle de vacances à l'étranger, contribuant à l'entrée de devises. L'essor du camping et du caravanning stimule aussi l'artisanat et l'industrie : Trigano devient un symbole de la démocratisation des loisirs.

En 1982, la cinquième semaine de congés s'ajoute aux lois sociales du début du septennat Mitterrand. Dans un contexte de crise pétrolière, le gouvernement mise sur le tourisme et la consommation intérieure comme relais de croissance. Le secteur franchit de nouveaux seuils et devient un pilier de l'économie nationale. La création des chèques-vacances la même année renforce encore ce mouvement : selon l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), chaque franc consacré génère un effet multiplicateur significatif sur la dépense touristique et sur les recettes fiscales. Les craintes de frein économique s'effacent, confirmant que les congés payés stimulent autant la société que l'économie.

Les économistes soulignent alors un double effet : un léger coût immédiat pour la productivité, mais un soutien à la consommation intérieure et au tourisme, qui compense en partie la perte. Au fil des étés, la catastrophe annoncée ne se produit pas. Comme en 1936 ou en 1956, les entreprises s'adaptent, et la société française s'habitue rapidement à ce nouveau droit, devenu un acquis social durable.

Semaine après semaine, ce temps gagné sur le chronomètre industriel a fini par produire une étonnante cascade de richesses. Les économistes qui, en 1936, annonçaient un déséquilibre des comptes publics ne prévoyaient pas que deux semaines payées allaient littéralement inventer un secteur : celui du tourisme populaire.

Au début des années 2000, les débats sur le temps de travail montrent que les prophéties patronales de faillite généralisée ne se sont pas réalisées. Les prolongations successives des congés payés ont déplacé l'activité économique plutôt que de la détruire.

Aujourd'hui, le tourisme représente environ 7,5% du PIB français et mobilise près de deux millions d'emplois, directs et indirects⁷. Cette histoire inversée, la richesse surgissant du temps libéré, sert

désormais d'argument aux partisans d'un nouveau cycle de réduction du travail : moins d'heures productives, plus d'expériences consommées, un cercle vertueux où l'économie se régénère par le repos même qu'elle redoutait.

Du premier dimanche chômé aux prototypes de semaine de ou en quatre jours⁸, chaque pas a déchaîné les prophéties de faillites ; chaque fois, l'économie s'est déplacée, jamais effondrée. Les congés payés ont fabriqué plus qu'un marché du loisir : ils ont produit un imaginaire commun. En 2025, un éphémère Premier ministre, François Bayrou, a proposé la suppression de deux jours fériés : mal lui en a pris, la levée de boucliers a été unanime.

Quand on ferme les yeux, Henriette et Jules sont toujours à Saumur, mais une cavalcade d'enfants traverse maintenant le champ sonore, elle file vers une mer qui n'a plus besoin d'être rêvée, parce que, chaque été, elle devient réalité, payée, protégée, âprement défendue.

1. Alain Corbin, *Le temps, le désir et l'horreur*, Paris, Flammarion, 1991.
2. Robert Beck, « Apogée et déclin de la Saint Lundi dans la France du XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°29, 2004, pp. 153-171, 2004.
3. Paul Lafargue, *Le droit à la paresse*, Paris, La Découverte, 2010 [1880].
4. Marion Fontaine, « 10 mars 1906 : « Courrières-les-Morts » », *Fondation Jean-Jaurès*, 28 avril 2016.
5. Alain Corbin, *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Flammarion, 1995.
6. Alain Chatriot, « Le Front populaire et le droit du travail », *Fondation Jean-Jaurès*, 7 juin 2016.
7. *L'essentiel sur le tourisme*, Insee, 26 septembre 2025.
8. La semaine de quatre jours (réduction du temps de travail) doit se distinguer de la semaine en quatre jours (trente-cinq heures concentrées sur quatre jours). Ces expérimentations sont déjà une réalité pour plusieurs centaines d'entreprises en France.